



Déclaration liminaire CAPN du 13 juillet 2017

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les membres de la CAPN, chers collègues

Le délai bien trop court dans lequel nous sont parvenus les fichiers a été une contrainte difficile à surmonter pour nous permettre d'étudier correctement l'ensemble des dossiers. Nous demandons à la DGRH de respecter le délai d'une semaine nécessaire à un travail correctement anticipé auprès de nos collègues. Le calendrier contraint du deuxième concours ne peut tout excuser puisque les détachements pouvaient nous être communiqués bien avant le reste.

Une année scolaire se termine et un climat d'anxiété s'installe progressivement quand à la mise en place rapide des mesures d'ajustement de la réforme installée par la précédente équipe.

Un nouveau paradigme semble se mettre en place et il se résumerait en deux mots "Tout évaluer", Il est malheureusement illusoire de vouloir enfermer l'évaluation de notre système dans des évaluations chiffrées qui ne sont autre que des données quantitatives du système mais qui sont loin de refléter l'essentiel. Cette démarche technocratique peut paraître nécessaire mais elle a ses limites, à savoir le qualitatif. Il demeure en effet incontournable car inscrit dans le quotidien. Ainsi, le bien être au sein du système scolaire, si cher à notre Ministre qui convoque régulièrement les idées *d'environnement favorable*, de *cadre bienveillant*, *d'école qui inspire la confiance aux élèves* est une valeur cardinale de l'école dans laquelle se reconnaît pleinement notre organisation.

Nous tenons à exprimer également notre étonnement, suite à une récente déclaration dans le journal "La Croix" du 29 juin de M le Ministre concernant sa volonté de "revoir les missions des inspecteurs" précisant qu'il s'agirait davantage d'une mission de soutien plutôt que de contrôle. Cela fait pourtant un certain temps que nos missions ont évolué en ce sens puisque l'accompagnement est devenu le maître-mot. A moins qu'il ne s'agisse comme nous venons de le dire, d'orienter nos missions de l'accompagnement des personnels enseignants et des équipes pédagogiques vers celui des établissements dans l'élaboration de leurs contrats d'objectifs et des indicateurs qui s'y réfèrent afin de mieux les suivre. Il s'agirait alors d'un réel retour en arrière alors que ce dont nous avons besoin c'est d'une réelle politique d'accompagnement des libertés pédagogiques individuelles et collectives

Nous nous interrogeons donc sur le fond: la dernière circulaire n° 2015-207 du 11-12-2015 redéfinit parfaitement nos missions. Allons nous également devoir subir un yoyo politique qui abrogerait ce texte sorti il y a un peu plus d'un an. Qu'advient-il du rôle des inspecteurs dans la PPCR des enseignants qui se met progressivement en place?

Nous nous interrogeons aussi sur la forme : comment interpréter une déclaration à la presse dans un journal certes respectable mais qui contourne le cadre institutionnel du dialogue social auquel nous restons très attachés?

Concernant enfin l'objet de cette CAPN : nous ne pouvons que constater l'important appel d'air engendré par "l'intégration directe" sur les candidatures. N'est-il pas préjudiciable pour la crédibilité de notre corps de laisser croire aux multiples prétendants que tout le monde pourrait devenir IA-IPR? En tout état de cause nous notons avec satisfaction qu'hormis celle d'EVS, l'IGEN s'oppose majoritairement à ce mode de recrutement.

Pour conclure, nous tenons à rappeler que l'efficacité professionnelle des agents de l'état est indissociable de la lutte contre les risques psychosociaux d'un métier prenant, intense et épuisant dont la charge de travail dépasse largement les 48 heures maximales inscrites dans le code du travail. A ce titre, nous rappelons qu'une bonne gestion des ressources humaines doit d'abord tenir compte des situations familiales, au delà des avis des recteurs, sachant qu'un avis réservé n'est pas un avis défavorable. La situation personnelle et la qualité de vie de l'agent doivent demeurer une priorité absolue

De même puisque le développement professionnel est au centre de la réforme du PPCR, il serait bon que la DGRH et l'inspection générale ne s'en tiennent pas aux incantations mais passent aux actes en facilitant et encourageant la mobilité fonctionnelle des IA IPR dont le changement de spécialité fait partie.

Nous vous remercions de votre attention.

Claude Desfray, Bertrand Lissillour
Commissaires paritaires